



Accident tier passagé

Par **Yo73100**, le **08/08/2022** à **21:26**

Bonsoir,

Mon fils a eu un assez grave accident de la route en moto, il était passager et à été assez gravement blessé!

Multiplés fracture tibia péroné ouverte, luxation importante de l'épaule droite, coude droit et divers contusions.

Il a pour plusieurs semaines voir mois de fauteuil roulant et après de béquilles et rééducation.

Depuis il a le dos tordu aussi!

Etons obligé de porter plainte pour qu'il soit indemnisé ?

Sachant que nous ne voulons pas que son jeune copain soit embêté par la justice!

Merci pour votre réponse.

Par **Chaber**, le **09/08/2022** à **06:51**

bonjour'

En principe lorsqu'il y a blessures entrainant une ITT supérieure à 3 mois le dépôt de plainte est automatique

Contrairement aux idées reçues le dépôt de plainte est indépendant des indemnisations, sauf en se constituant partie civile en même temps.

Votre fils, passager arrière, sera indemnisé de tous ses préjudices selon la loi Badinter. Vu l'importance de ses blessures il aura droit à des provisions dans l'attente de sa consolidation pour déterminer une IPP éventuelle et procéder à l'indemnisation

Si votre fils bénéficie d'une protection juridique il doit faire une déclaration. pour qu'il choisisse un avocat spécialisé dans les accidents corporels

Par **miyako**, le **23/08/2022** à **22:03**

bonsoir,

Le copain est il assuré ?? ça c'est important.....pour lui éviter moins de problèmes.

cordialement